

28/04/2025

L'homme d'affaires mis en examen pour abus de biens sociaux et abus de pouvoir

L'homme d'affaires mis en examen pour abus de biens sociaux et abus de pouvoir L'étai judiciaire se resserre autour d'Arnaud Lagardère. Soupçonné d'avoir puisé dans les comptes de ses sociétés pour financer son train de vie et ses dépenses personnelles pendant plusieurs années, le PDG a été mis en examen lundi à l'issue d'une journée d'interrogatoire par des juges d'instruction financiers. L'homme d'affaires, 63 ans, a été mis en examen pour « diffusion d'informations fausses ou trompeuses, achat de vote, abus de biens sociaux et abus de pouvoir et non-dépôt de comptes », a indiqué une source judiciaire. « Il a été placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de gérer et l'obligation de fournir un cautionnement de 200.000 euros », a-t-elle ajouté. Une information judiciaire ouverte par le PNF en 2021 Arnaud Lagardère était arrivé peu après 9 heures au tribunal de Paris. Il en est ressorti vers 19h30 avec ses avocats Sébastien Schapira et Dimitri Grémont. Il a été interrogé dans une information judiciaire ouverte par le Parquet national financier (PNF) en avril 2021 sur la base d'une plainte du fonds Amber Capital, d'un signalement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que d'un signalement du Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C, devenu la Haute autorité de l'audit, H2A), selon la même source. Les faits ont été commis entre avril 2009 et décembre 2022. Arnaud Lagardère, qui a hérité de l'empire bâti par son père, Jean-Luc Lagardère, à son décès en 2003, est soupçonné d'avoir « fait financer son train de vie et ses dépenses personnelles en puisant dans les fonds des sociétés Lagardère SAS et Lagardère » (LCM), a détaillé la source judiciaire. Pendant plusieurs années, ces sociétés « auraient notamment pris en charge des dépenses liées aux immeubles qu'il occupe ainsi qu'une créance successorale et de nombreuses avances en compte courant ». La volte-face du Qatar qui interroge En novembre 2019, la Lettre avait révélé qu'Arnaud Lagardère refusait de publier les comptes de sa holding personnelle Lagardère Capital & Management (LCM), pour ne pas « rendre publique sa situation financière personnelle, en particulier son niveau d'endettement ». « A plusieurs reprises », selon la Lettre, les actions du groupe détenues par Arnaud Lagardère ont atteint une valeur inférieure à celle de sa dette, « créant une situation financière délicate vis-à-vis des créanciers ». Un autre volet de cette affaire concerne une assemblée générale du groupe Lagardère en mai 2018, lors de laquelle le Qatar, actionnaire de référence, avait fait volte-face au dernier moment en modifiant son vote, initialement en faveur d'Amber Capital, pour finalement soutenir la gouvernance. Ce vote était intervenu dans le cadre de la lutte d'influence entre Vincent Bolloré, allié d'Amber Capital, et Bernard Arnault, PDG de LVMH, qui soutenait Arnaud Lagardère.

<https://www.20minutes.fr/justice/4088937-20240430-arnaud-lagardere-homme-affaires-mis-examen-a-bus-biens-sociaux-abus-pouvoir>

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elsenews/spot-2024-04a/arnaud-lagardere>

Last update: **30/04/2024**



